

Département du Doubs  
Canton de Besançon 2  
Commune de  
**SERRE LES SAPINS**  
**25770**

Serre les Sapins, Jeudi 14 Mars 2024

Tel : 03 81 59 06 11  
Fax : 03 81 59 91 41  
e.mail : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024**

Sur convocation du 7 MARS 2024, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SERRE LES SAPINS le mardi 12 MARS 2024 à 19h30, sous la Présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Maire.

### **Présents :**

Mesdames: V. BRIOT – K.AUBRY – F.FARUCH – C.HUART - V.MARQUIS  
Messieurs : K.ALAVOINE – F.BADOZ- G.BAULIEU – J.CUENOT – PE.BILLOT -  
P. LECLERC – JF.MONET – E.SALVADO

### **Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame V.GENTILE ayant donné pouvoir à Monsieur P.LECLERC  
Monsieur S.FHIMA ayant donné pouvoir à Madame V.BRIOT

### **Excusée:**

Madame D.SIRON

### **Absents:**

Mesdames E.GUILBAUD, L.POUPEE  
Monsieur P.FABRE

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur K.ALAVOINE

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/03/2024 à 19h30**

- 1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal**
- 2. Autorisation de l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits plafonnés à 7,5% de chaque section sur l'exercice 2024**
- 3. Compte administratif 2023 du budget de la Commune**
- 4. Compte administratif 2023 du budget Caveaux**
- 5. Compte administratif 2023 du budget Photovoltaïque**
- 6. Comptes de gestion 2023 de la commune établis par M. le Trésorier**
- 7. Conclusion d'un emprunt pour les investissements du BP Communal**
- 8. Validation de l'aménagement forestier pour la période 2024-2043**
- 9. Contrat pour la destruction des nids de frelons asiatiques**
- 10. Adhésion à la gestion intercommunale des logements réservés**
- 11. Fenêtres à remplacer au Groupe scolaire**
- 12. Information dans le cadre des délégations de Monsieur le Maire**

## *A. Programme des travaux sylvicoles 2024*

### Questions diverses

#### **1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal**

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 6 février 2024 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

**Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 6 février 2024.**

#### **2. Autorisation de l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits plafonnés à 7,5% de chaque section sur l'exercice 2024**

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget ;**

- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous document s'y rapportant.

### 3. Compte administratif 2023 du budget de la Commune

Après présentation du compte administratif 2023 de la Commune annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Madame Valérie BRIOT que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, à l'unanimité des votants, pour la section de fonctionnement, la section d'investissement et la balance générale.

#### Annexe : balance générale du compte administratif

SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2023

		<b>II - PRESENTATION GENERALE</b>			
		<b>VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
				<b>A</b>	
			<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 695 315,16	G	2 177 763,79
	Section d'investissement	B	1 730 854,27	H	1 162 591,98
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	158 357,69 (si excédent)
			=		=
	<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	<b>3 426 169,43</b>	= G+H+I+J	<b>3 498 713,46</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	365 900,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>365 900,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 695 315,16	= G+I+K	2 177 763,79
	Section d'investissement	= B+D+F	2 096 754,27	= H+J+L	1 320 949,67
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>3 792 069,43</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>3 498 713,46</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		68 989,49
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	24 561,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	148 441,04	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	795 352,48	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>968 354,52</b>	<b>68 989,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	67 553,42
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 522,42	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	6 600,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	7 060,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>142 122,42</b>	<b>74 613,42</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>I 1 110 476,94</b>	<b>II 143 602,91</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	619 667,41	619 667,41
041	Opérations patrimoniales (8)	709,92	709,92
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>III 620 377,33</b>	<b>IV 620 377,33</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	<b>I + II</b>	<b>1 730 854,27</b>	<b>II + IV</b>	<b>763 980,24</b>
--------------	---------------	---------------------	----------------	-------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	<b>V</b>	<b>0,00</b>	<b>VI</b>	<b>158 357,69</b>
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			<b>VII</b>	<b>398 611,74</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>I + II + V</b>	<b>1 730 854,27</b>	<b>II + IV + VI + VII</b>	<b>1 320 949,67</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>-409 904,60</b>		

SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>B2</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	407 582,96	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	156 216,33
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	384 318,35	73 Impôts et taxes (sauf 731)	234 127,17
		731 Fiscalité locale	1 004 359,82
		74 Dotations et participations (1)	134 505,39
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	184 251,13	75 Autres produits de gestion courante (1)	21 689,73
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	68 080,56	013 Atténuations de charges (1)	5 295,53
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>1 044 233,00</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>1 556 193,97</b>
66 Charges financières	31 414,75	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	1 795,41
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	107,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 1 075 647,75</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 1 558 096,38</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	619 667,41	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	619 667,41
043 Opérations ordre Intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre Intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 619 667,41</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 619 667,41</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III</b>	<b>1 695 315,16</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV</b>	<b>2 177 763,79</b>
---	----------------	---------------------	---	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V</b>	<b>1 695 315,16</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI</b>	<b>2 177 763,79</b>
---	--------------------	---------------------	---	---------------------	---------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>482 448,63</b>
--	-------------------

#### 4. Compte administratif 2023 du budget Caveaux

Après présentation du compte administratif 2023 du budget Caveaux annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Madame Valérie BRIOT que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des votants le compte administratif du budget Caveaux.

#### Annexe : balance générale du compte administratif du budget Caveaux

SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>					
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION (1)</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 61 678,00	G 61 678,00	G-A	0,00
	Section d'investissement	B 64 928,00	H 61 678,00	H-B	-3 250,00
		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 767,40 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 234,60 (si excédent)		
		=	=		
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION (1)</b>
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 126 606,00	Q= G+H+I+J 127 358,00	-Q-P	752,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		0,00
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION (1)</b>
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 61 678,00	= G+I+K 63 445,40		1 767,40
	Section d'investissement	= B+D+F 64 928,00	= H+J+L 63 912,60		-1 015,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 126 606,00	= G+H+I+J+K+L 127 358,00		752,00

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 767,40				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	61 678,00	61 678,00			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>63 445,40</b>	<b>61 678,00</b>			<b>1 767,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>63 445,40</b>	<b>61 678,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 767,40</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	752,00	0,00	0,00	-752,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>752,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-752,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>752,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-752,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	61 678,00	60 926,00			752,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>61 678,00</b>	<b>60 926,00</b>			<b>752,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>61 678,00</b>	<b>61 678,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 767,40				

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 002,00	4 002,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 002,00</b>	<b>4 002,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 002,00</b>	<b>4 002,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	61 678,00	60 926,00		752,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>61 678,00</b>	<b>60 926,00</b>		<b>752,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>65 680,00</b>	<b>64 928,00</b>	<b>0,00</b>	<b>752,00</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 767,40			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	61 678,00	61 678,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>63 445,40</b>	<b>61 678,00</b>		<b>1 767,40</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>63 445,40</b>	<b>61 678,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 767,40</b>
	<b>Pour information</b>	<b>2 234,60</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				



## 5. Compte administratif 2023 du budget Photovoltaïque

Après présentation du compte administratif 2023 du budget Photovoltaïque annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Madame Valérie BRIOT que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des votants le compte administratif du budget Photovoltaïque.

### Annexe : balance générale du compte administratif du budget Photovoltaïque

SERRE LES SAPINS - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II			
VUE D'ENSEMBLE				A1			
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>							
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 098,82	G	4 586,41	G-A	1 487,59
	Section d'investissement	B	3 058,00	H	3 058,00	H-B	0,00
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 014,11 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		
		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	6 156,82	Q=	8 658,52	-Q-P	2 501,70
		A+B+C+D		G+H+I+J			
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
		=		=			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	3 098,82	= G+I+K	5 600,52	2 501,70	
	Section d'investissement	= B+D+F	3 058,00	= H+J+L	3 058,00	0,00	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 156,82	= G+H+I+J+K+L	8 658,52	2 501,70	

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	50,00	40,82	0,00	0,00	9,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 506,11	0,00	0,00	0,00	1 506,11
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 556,11</b>	<b>40,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 515,29</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
022	Dépenses Imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 956,11</b>	<b>40,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 915,29</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 058,00	3 058,00			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 058,00</b>	<b>3 058,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 014,11</b>	<b>3 098,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 915,29</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 000,00	4 586,41	0,00	0,00	-586,41
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 586,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-586,41</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 586,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-586,41</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 586,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-586,41</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 014,11				

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 058,00	3 058,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 058,00</b>	<b>3 058,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 058,00</b>	<b>3 058,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 058,00</b>	<b>3 058,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	3 058,00	3 058,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 058,00</b>	<b>3 058,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 058,00</b>	<b>3 058,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

## 6. Comptes de gestion 2023 de la commune établis par M. le Trésorier

Après présentation des comptes de gestion 2023 (commune, caveaux et photovoltaïque) de Monsieur le Trésorier par Monsieur le Maire, et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures des comptes de gestion 2023 et celles des comptes administratifs 2023 (commune, caveaux et photovoltaïque), le Conseil Municipal les a approuvés à l'unanimité.

**Annexes :** extrait des pages des comptes de gestion (commune, caveaux et photovoltaïque)

### COMMUNE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BESANCON

ETABLISSEMENT : SERRE LES SAPINS

ETAT : II-1

#### Résultats budgétaires de l'exercice

18400 - SERRE LES SAPINS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 270 017,63	2 120 411,41	6 390 429,04
Titres de recette émis (b)	1 162 591,98	2 178 143,51	3 340 735,49
Réductions de titres (c)		379,72	379,72
Recettes nettes (d = b - c)	1 162 591,98	2 177 763,79	3 340 355,77
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 270 017,63	2 120 411,41	6 390 429,04
Mandats émis (f)	1 730 854,27	1 700 247,35	3 431 101,62
Annulations de mandats (g)		4 932,19	4 932,19
Dépenses nettes (h = f - g)	1 730 854,27	1 695 315,16	3 426 169,43
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		482 448,63	
(h - d) Déficit	568 262,29		85 813,66

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BESANCON

ETABLISSEMENT : SERRE LES SAPINS

ETAT : II-2

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

18400 - SERRE LES SAPINS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	158 357,69		-568 262,29		-409 904,60
Fonctionnement	398 611,74	398 611,74	482 448,63		482 448,63
<b>TOTAL I</b>	<b>556 969,43</b>	<b>398 611,74</b>	<b>-85 813,66</b>		<b>72 544,03</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
18490-CCAS SERRE LES SAPINS					
Investissement					
Fonctionnement	6 144,36		-1 225,43		4 918,93
<b>Sous-Total</b>	<b>6 144,36</b>		<b>-1 225,43</b>		<b>4 918,93</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>6 144,36</b>		<b>-1 225,43</b>		<b>4 918,93</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
18460-CAVEAUX SERRE LES SAPINS					
Investissement	2 234,60		-3 250,00		-1 015,40
Fonctionnement	1 767,40				1 767,40
<b>Sous-Total</b>	<b>4 002,00</b>		<b>-3 250,00</b>		<b>752,00</b>
18461-PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS					
Investissement					
Fonctionnement	1 014,11		1 487,59		2 501,70
<b>Sous-Total</b>	<b>1 014,11</b>		<b>1 487,59</b>		<b>2 501,70</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>5 016,11</b>		<b>-1 762,41</b>		<b>3 253,70</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>568 129,90</b>	<b>398 611,74</b>	<b>-88 801,50</b>		<b>80 716,66</b>

## CAVEAUX

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BESANCON

ETABLISSEMENT : CAVEAUX SERRE LES SAPINS

### Résultats budgétaires de l'exercice

18460 - CAVEAUX SERRE LES SAPINS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 680,00	63 445,40	129 125,40
Titres de recette émis (b)	61 678,00	61 678,00	123 356,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	61 678,00	61 678,00	123 356,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 680,00	63 445,40	129 125,40
Mandats émis (f)	64 928,00	61 678,00	126 606,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	64 928,00	61 678,00	126 606,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	3 250,00		3 250,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BESANCON

ETABLISSEMENT : CAVEAUX SERRE LES SAPINS

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

18460 - CAVEAUX SERRE LES SAPINS

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX SERRE LES SAPINS					
Investissement	2 234,60		-3 250,00		-1 015,40
Fonctionnement	1 767,40				1 767,40
<b>Sous-Total</b>	<b>4 002,00</b>		<b>-3 250,00</b>		<b>752,00</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>4 002,00</b>		<b>-3 250,00</b>		<b>752,00</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>4 002,00</b>		<b>-3 250,00</b>		<b>752,00</b>

## PHOTOVOLTAIQUE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BESANCON

ETABLISSEMENT : PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS

### Résultats budgétaires de l'exercice

18461 - PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 058,00	5 014,11	8 072,11
Titres de recette émis (b)	3 058,00	4 586,41	7 644,41
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 058,00	4 586,41	7 644,41
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 058,00	5 014,11	8 072,11
Mandats émis (f)	3 058,00	3 098,82	6 156,82
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	3 058,00	3 098,82	6 156,82
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 487,59	1 487,59
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

18461 - PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS					
Investissement					
Fonctionnement	1 014,11		1 487,59		2 501,70
<b>Sous-Total</b>	1 014,11		1 487,59		2 501,70
<b>TOTAL III</b>	1 014,11		1 487,59		2 501,70
<b>TOTAL I + II + III</b>	1 014,11		1 487,59		2 501,70

### 7. Conclusion d'un emprunt pour les investissements du BP Communal

En vue d'assurer le financement d'une partie de son programme d'investissements 2024 du Budget Principal, la Commune de Serre les Sapins a procédé à une consultation financière afin de contracter un emprunt de 1 500 000.00€.

Les organismes bancaires suivants ont été consultés:

- Banque Postale, 3 rue des Corroyeurs à Dijon (2100)
- Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, 1 place de la 1<sup>ère</sup> armée française à Besançon (25087)
- Crédit Mutuel, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à Strasbourg (67913)
- Crédit Agricole, 11 avenue Elisée Cusenier à Besançon (25084)
- Caisse d'Epargne, 9 chemin des Montboucons à Besançon (25000)
- Société Générale, 17D rue Alain Savary à Besançon (25000)
- BNP Paribas, 2F avenue des Montboucons à Besançon (25015)
- Crédit Coopératif, 7 avenue des Montboucons à Besançon (25043)
- ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, 118 avenue des Champs-Élysées à Paris (75008)
- Caisse des Dépôts et Consignations, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon (25044).

Suite à cette consultation lancée par la Commune, quatre établissements ont présenté leurs offres de financement, et la Société Générale s'est excusée de ne pas répondre à la consultation par rapport à la taille de la commune (inférieure à 10 000 habitants).

L'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, à taux fixe 3.74% en échéances trimestrielles sur une durée de 15 ans, est la plus avantageuse du point de vue de la charge financière. Le mode d'amortissement du capital (progressif ou constant) n'a qu'un très faible impact sur l'annuité payée compte tenu de la faiblesse du taux d'intérêt servant au calcul des échéances. Il est proposé de retenir un amortissement constant du capital, légèrement plus avantageux financièrement.

Le déblocage des fonds sur cette offre est à réaliser en totalité dans les 6 mois suivants l'établissement du contrat (dont un déblocage d'au minimum 20% du montant du crédit dans les 4 mois sui suivant l'édition du contrat). Les frais de dossier s'élève à un montant de 1 500€.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, choisissant l'offre économiquement la plus avantageuse, décide à l'unanimité:**

**- De retenir la proposition de Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, située 1 place de la 1<sup>ère</sup> armée française à Besançon (25087):**

**-Montant du capital emprunté: 1 500 000€**

**-Durée d'amortissement: 15 ans**

**-Taux de l'emprunt : taux fixe à 3.74%**

**-Amortissement du capital : constant**

**-Frais de dossier : 1 500€**

**- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus.**

## **8. Validation de l'aménagement forestier pour la période 2024-2043**

Révision d'aménagement de la forêt communale de SERRE-LES-SAPINS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de SERRE-LES-SAPINS, pour la période 2024-2043, en vertu de l'article L212-1 du code forestier. Ce projet a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence de Besançon.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil se prononcer sur le projet en question.

**L'exposé du Maire entendu, après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale tel qu'il vient de lui en être donné lecture. La Commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude du programme de travaux présenté par l' O.N.F.**

## **9. Contrat pour la destruction des nids de frelons asiatiques**

Le frelon asiatique a été classé danger sanitaire de 2<sup>ème</sup> catégorie pour l'abeille domestique et espèce envahissante par arrêté interministériel du 14 février 2018.

Afin de contribuer à faire baisser la pression qu'exerce cet hyménoptère sur l'environnement, et le danger pour les populations, la Commune de Serre les Sapins a décidé de s'engager dans une action de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques par la destruction des nids et d'en confier la mise en œuvre à la société AGF Abeilles Guêpes Frelons.

Toutes les dispositions applicables sont décrites dans la convention annexée à la présente. Il est précisé que la convention est conclue pour l'année 2024.

**L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité - autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société AGF Abeilles Guêpes Frelons, située à Emagny (25170).**

**Annexe : Convention**



AGF ABEILLES GUEPES FRELONS  
Expert Frelon, désinsectiseur

07 67 01 68 02

CONTRAT POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES (Vespa Velutina Negrithorax)

Entre :

La commune de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, d'une part, représentée par son Maire, \_\_\_\_\_,

et d'autre part, le prestataire, la SASU AGF ABEILLES GUÊPES FRELONS, 22 rue de l'avenir, 25170 Emagny,

**Il est convenu ce qui suit :**

Compte tenu de la présence et de l'impact du frelon asiatique (vespa velutina nigrithorax) sur la biodiversité et les citoyens, la commune souhaite engager une lutte active contre cet insecte invasif. Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'intervention de la société AGF Abeilles Guêpes Frelons sur le territoire communal dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique.

**ARTICLE 1 : OBJET ET DURÉE DU CONTRAT**

Le titulaire du présent contrat interviendra sur la commune du 01 mars 2024 au 31 décembre 2024 sur demande du référent communal - M/Mme \_\_\_\_\_ - ou du Maire - \_\_\_\_\_ pour détruire les nids de frelons asiatiques, selon les conditions décrites ci-dessous.

**ARTICLE 2 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION**

Pendant une intervention, la société AGF pourra être appelée à solliciter l'aide des services techniques de la commune pour établir un périmètre de sécurité si nécessaire. L'intervention se fera à tout moment de la journée et dans un délai de 48 H suivant la demande de la commune (sauf indications météorologiques ou géographiques contradictoires).

**ARTICLE 3 : MODALITÉS FINANCIÈRES**

Pour toute intervention validée par la municipalité, la charge financière incombera à la collectivité.

Un tarif unique de 80 € HT, soit 88 € TTC, sera appliqué quelle que soit sa situation, à l'exception des trois cas suivants : Nid à proximité d'un point d'eau, nid à proximité d'une ligne électrique ou à haute tension, nid à plus de 20 mètres. Pour ces trois derniers points, un devis sera fait avant l'intervention.

Le règlement des honoraires se fera de façon trimestrielle, donc quatre factures au cours d'une année civile.

La révision des prix ne pourra se faire qu'une fois par an, et ne pourra dépasser le taux de l'inflation délivré par l'INSEE. Sauf augmentation considérable des prix de carburants ou des produits utilisés pour les traitements des nids.

**ARTICLE 4 : INTERRUPTION DU CONTRAT**

**1. Par le titulaire :**

Le titulaire, pourra faire interrompre le présent contrat si la Mairie de \_\_\_\_\_ venait à ne pas respecter les conditions ci-dessus.

Il en informera la Mairie par courrier recommandé, en respectant un délai d'un mois.

**2. Par la Mairie :**

La Mairie pourra résilier le présent contrat si le titulaire ne respectait pas ses obligations, ou si l'augmentation des tarifs lui paraît démesurée.

Ce dernier sera alors prévenu par courrier recommandé, motivant la décision, en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 5 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent contrat, qui sera notifié à l'intéressé.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le 01 mars 2024

Le titulaire,

Le Maire,

SASU AGF Abeilles Guêpes Frelons



## **10. Adhésion à la gestion intercommunale des logements réservés**

### **Logements sociaux réservés : passage à la gestion en flux et adhésion à la gestion intercommunale**

Par délibération n°2023/2023.06764 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole a autorisé Madame la Présidente à signer les conventions de gestion en flux de réservation de logements sociaux entre Grand Besançon Métropole et les bailleurs sociaux du territoire et s'est prononcée favorablement sur la mise en place d'une gestion intercommunale des réservations. La délibération prévoit que les communes seront amenées à délibérer sur la volonté d'adhérer à l'approche communautaire pour une gestion des réservations à l'échelle intercommunale. La présente délibération a donc pour objet d'inscrire la Commune de Serre les Sapins dans le dispositif de gestion intercommunale des réservations.

#### **I. Une évolution légale concernant les logements sociaux réservés**

L'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation encadre la question des logements réservés et prévoit la possibilité d'obtenir des logements locatifs sociaux réservés aux titres des garanties d'emprunts (article R-441-5-3), en contrepartie d'un apport de foncier ou d'un financement (article R-441-5-4).

L'actuel système de gestion des réservations est dit « en stock ». Ainsi, lorsqu'un nouveau programme est mis en service par les organismes d'habitation à loyer modéré, un nombre de logements identifiés est réservé à GBM en tant que garant des emprunts. Concrètement, cette réservation de logements se traduit par la signature d'une convention de réservation entre le bailleur et Grand Besançon Métropole pour les opérations ayant fait l'objet d'une garantie d'emprunt par la collectivité. Ces droits de réservation permettent de proposer des candidats demandeurs, en vue de l'attribution de logements sociaux.

Conformément aux principes posés par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, et précisés par le décret du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, la gestion « en stock » des logements réservés doit évoluer au profit de la mise en place d'une gestion « en flux ». L'évolution majeure réside dans le fait que ce ne seront plus des logements identifiés qui seront affectés à un réservataire donné, mais un objectif quantitatif annuel, traduit par un nombre de réservations à faire valoir sur l'année. Seul à la 1ère mise en service d'un nouveau programme perdurera le système de « stock » (logement identifié).

La loi ELAN prévoyait un passage à la gestion en flux au 24 novembre 2021. La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (3DS), du 21 février 2022, vient compléter la loi ELAN en allongeant le délai de mise en conformité des conventions de réservation de logements. Ainsi, celles-ci doivent désormais être mises en conformité au plus tard le 24 novembre 2023. Grand Besançon Métropole a délibéré en ce sens lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

GBM s'est inscrit dans une démarche intercommunale et partenariale avec les bailleurs du territoire, via l'Union Sociale pour l'Habitat Bourgogne Franche-Comté, afin d'harmoniser les pratiques et de permettre une gestion simplifiée des réservations sur le territoire

communautaire. Ainsi, les modalités posées par la convention de réservation sont les mêmes pour l'ensemble des bailleurs du territoire. La convention est conclue pour une durée de trois ans.

## II. Adhésion à la gestion intercommunale des logements réservés au sein de GBM

Conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire n°2023/2023.06764, il a été approuvé de passer à une approche communautaire de la gestion des réservations. Celle-ci précise également que « les communes seront amenées à délibérer sur leur volonté d'adhérer à l'approche communautaire proposée pour la gestion des réservations à l'échelle intercommunale. » Ainsi, la présente délibération a pour objet d'adhérer au dispositif de gestion intercommunale des réservations proposé par Grand Besançon Métropole.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement et à l'unanimité pour l'adhésion de la Commune de Serre les Sapins à la gestion intercommunale des logements réservés.**

### 11. Fenêtres à remplacer au Groupe scolaire

La Commune souhaite faire remplacer les dernières anciennes fenêtres encore présentes au Groupe Scolaire.

Les entreprises suivantes ont été consultées et ont proposé des devis:

- L'entreprise SBI, pour un montant de 10 693.80€ TTC ;
- L'entreprise FENETRES & FERMETURES, pour un montant de 9 671.83€ TTC.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre financière la plus intéressante, soit l'offre proposée par l'entreprise FENETRES & FERMETURES, située à SERRE LES SAPINS (25770), pour un montant de 9 671.83€TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- **D'accepter la proposition de la société FENETRES & FERMETURES, située à SERRE LES SAPINS (25770), pour un montant de 9 671.83€TTC**
- **De faire exécuter ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à régler la facture correspondante après réalisation, en émettant le mandat sur le compte n° 21312 « Bâtiments scolaires » du Budget Communal.**

### 12. Information dans le cadre des délégations de Monsieur le Maire

#### A. Programme des travaux sylvicoles 2024

*L'ONF a transmis le programme pour les travaux sylvicoles à réaliser sur la forêt communale en 2024. Le devis correspondant, d'un montant de 7 275.73€ TTC, a été signé.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.**

**Le secrétaire de séance,  
Kévin ALAVOINE**

**Le Maire,  
Gabriel BAULIEU**